

B.T.S.A
Génie des
Équipements
Agricoles

Filière professionnelle

Objectifs :

- Maîtriser les techniques rencontrées sur les matériels en relation avec leur environnement agronomique et zootechnique - S'adapter à l'évolution de ces techniques
- Conceptualiser les éléments, raisonner un investissement, maîtriser les outils modernes de communication.

Objectifs de formation

- Permettre aux titulaires d'un Baccalauréat d'acquérir un diplôme "Bac + 2" (niveau 3).
- Entrer dans la vie professionnelle par la voie de l'apprentissage.
- Former des personnes qualifiées, aptes à occuper des postes à responsabilités dans le domaine technique chez les concessionnaires de matériels agricoles ou chez les constructeurs.
- Former des jeunes qui réussiront leur vie en facilitant le développement de leur personnalité.

Rythme de l'alternance

- 27 semaines en entreprise
- 20 semaines en Centres de Formation (2 semaines consécutives par mois de Septembre à Juin)

Le vendredi à Savy-Berlette et les autres jours à Bapaume, de telle sorte que l'hébergement ait lieu à St Eloi.

- 5 semaines de congés payés

Suivi de l'apprenti

- Un tuteur pédagogique rencontre le tuteur professionnel et l'apprenti deux fois par an en entreprise.
- Une réunion est prévue une fois par an à l'Institut Saint Eloi entre les apprentis, les tuteurs professionnels et les formateurs.
- Un carnet de liaisons précise le travail réalisé par l'apprenti, son comportement et l'évolution de son autonomie au sein de l'entreprise, ainsi que son relevé de présence.

Conditions d'éligibilité

- Elle se fait après l'obtention d'un Bac et la signature d'un contrat d'apprentissage avec :
- une entreprise de distribution et de réparations de machines agricoles
- une entreprise de construction de matériels et équipements agricoles.
- Cette formation s'adresse principalement à des titulaires d'un Bac Professionnel dans le domaine du machinisme agricole. Cependant, les titulaires d'un Bac Technologique STAV, STI (Génie Mécanique, Génie Electronique) et d'un Bac S sont admis dans cette formation. Pour d'autres diplômes, une dérogation peut être demandée.

Co-responsables de la formation

- Bertrand LAUWERS
- François MARECHAL
- Anne SEUWIN

ufa.bapaume@cneap.fr

Contenu de la formation

Rémunération de l'apprenti

Age de l'apprenti	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
de 18 à 20 ans	41 % du S.M.I.C.	49 % du S.M.I.C.
21 ans et plus	53 % du S.M.I.C.	61 % du S.M.I.C.

Indemnisations

L'indemnité compensatrice forfaitaire :

- Aide unique d'un montant forfaitaire de base de **1 500 Euros**. Cette aide est versée à l'issue de chaque année du cycle de formation en fonction de l'assiduité de l'apprenti en centre de formation.

- Elle est versée à tous les employeurs du Nord - Pas de Calais, qu'ils soient du secteur privé ou du secteur public et ce, quelle que soit la taille de l'entreprise.

- Des bonus cumulables entre eux qui viennent compléter ce montant de base :
 - Bonus de **5 Euros** par heure supplémentaire effectuée au delà de 600 heures annuelles, dans la limite de 200 heures.
 - Bonus de **200 Euros** pour l'embauche d'un apprenti de plus de 18 ans.
 - Bonus de **200 Euros** pour l'embauche d'une jeune fille dans un métier traditionnellement considéré comme masculin.
 - Bonus de **200 Euros** pour l'embauche d'un apprenti reconnu handicapé par la COTOREP.
 - Bonus de **200 Euros** pour l'embauche d'apprentis rencontrant des difficultés d'origine scolaire ou sociale.
 - Bonus de **400 Euros** pour encourager l'implication des Maîtres d'Apprentissage dans le parcours de formation de l'apprenti.

Des exonérations de cotisations sociales, car prises en charge par l'Etat.

Un **crédit d'impôt de 1 600 euros** (ou 2 200 euros si l'apprenti est reconnu en situation de handicap) accordé par an et par apprenti(e), et calculé au prorata de la présence de l'apprenti(e) dans l'entreprise.

Débouchés de la formation

Nos compétences respectives reconnues dans ce domaine jointes aux savoir-faire des entreprises permettront de donner aux jeunes toutes les chances de réussir dans un secteur clé, en pleine mutation, où les débouchés sont multiples : **chefs d'atelier, technico-commerciaux, techniciens pièces, mécaniciens, démonstrateurs, métiers de bureau d'études ...**

Outre une formation de choix et une qualification ciblée, l'accompagnement durant deux années des apprentis facilitera leur insertion professionnelle.

Cet accompagnement peut aller plus loin encore : l'Institut Saint Eloi propose, en partenariat avec l'IUT de Béthune et sous la responsabilité de l'Université d'Artois, une formation complémentaire de choix, recherchée par la filière et reconnue au niveau européen : [la Licence Professionnelle "Maintenance des Systèmes Pluritechniques en Agroéquipement"](#).

Nos établissements s'inscrivent donc dans un schéma complet de formations en proposant différents diplômes (BEPA, Bac Pro, BTS, Licence) agissant comme de véritables passerelles.